

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

REGLEMENT INTERIEUR

Horaires d'ouverture : 8h00 - 20h

En dehors de ces horaires (hors évènement exceptionnel), nul n'est autorisé à se trouver sur la structure.

Inscription annuelle :

L'inscription est obligatoire et souscrite pour une durée d'une saison sportive (de septembre à septembre). Elle donne accès aux installations et permet de bénéficier des prestations du club. L'inscription est individuelle et nominative. L'inscription n'est pas remboursable.

Forfait annuel :

Les séances sont consécutives à jour et à heure fixe. Le forfait annuel comprend 36 séances hors vacances scolaires (calendrier affiché sur le tableau d'affichage), réparties en 3 trimestres.

L'inscription au forfait est annuelle, il n'est pas possible d'alterner entre le forfait et la carte de 10 cours au cours de l'année. Tout passage du forfait à la carte est définitif.

En cas d'arrêt / blessure en cours d'année, les chèques des trimestres suivants non entamés seront rendus. Attention toutefois, tout trimestre entamé est dû dans son intégralité.

Fonctionnement forfait - Récupération de cours :

Vous êtes inscrit(e) à un cours fixe. **Toute séance non décommandée 24h à l'avance est due.**

Si avez décommandé au moins la veille, vous avez la possibilité de récupérer la séance manquée au cours du trimestre entamé et en fonction des places vacantes dans un cours de même niveau et avec l'accord de l'enseignant.

Il est également possible de rattraper les séances manquées dans la limite de 2 séances par trimestre (4 pour le forfait 2h), lors des stages proposés durant les vacances scolaires : 2 séances manquées = ½ journée de stage. Attention cumul des rattrapages en stage non autorisé (interdiction de rattraper + de 2 cours par vacances)

NB : En cas de blessure (ou autres cas particuliers) entraînant une impossibilité de monter, l'intégralité des cours manqués seront rattrapables (fournir un certificat médical).

Carte de 10 cours :

La carte de 10 cours, en complément d'un forfait ou non, n'est ni remboursable ni cessible. Validité de la carte : 1 an à compter de la 1^{ère} séance. Inscription annuelle obligatoire.

Toute séance non décommandée 24h à l'avance est due.

Leçon :

La séance de cours (leçon + temps de préparation) correspond à la prise en charge des cavaliers par leur enseignant.

Les cavaliers mineurs ne sont sous la responsabilité de l'établissement équestre que durant la leçon d'équitation ainsi que le temps de préparation de l'équidé et le retour à l'écurie, soit une demi-heure avant la reprise et un quart d'heure après la reprise.

Les cours « Petits/Grands bouts » sont composés d'environ 30 minutes de pratique et d'environ 30 minutes d'approche du poney avec l'enseignant (pansage, sellage...)

Il n'est pas nécessaire d'arriver avant l'horaire de début de cours.

Licence / Assurance individuelle accident :

Pour pratiquer l'équitation, la licence fédérale est obligatoire.

Certificat médical obligatoire seulement pour la prise d'une licence de compétition.

La licence n'est pas remboursable, les conditions d'assurance de la licence sont détaillées sur la licence ou disponibles sur www.ffe.com

Accident au cours de la pratique :

Une déclaration d'accident doit parvenir à la compagnie d'assurance dans les 5 jours suivant l'accident (joindre le certificat médical). Un formulaire est disponible sur www.ffe.com.

Droit à l'image :

Le club se réserve le droit d'utiliser l'image de ses cavaliers à des fins publicitaires (affiches, site Internet, réseaux sociaux...).

En cas de désaccord, veuillez le préciser sur la fiche d'inscription.

Recommandations :

Tenue du cavalier :

La tenue du cavalier doit être correcte et adaptée à la pratique sportive (pantalon obligatoire par tout temps) et bottes ou chaussures fermées avec un petit talon (éviter les baskets).

Nous recommandons vivement l'achat d'un casque personnel.

Le port du casque est obligatoire sur l'ensemble de la structure.

Il doit être porté afin de constituer une protection effective pour le cavalier et être conforme à la norme NF EN 1384.

Leçon :

Le cavalier doit prévoir au minimum 30 minutes avant le cours pour préparer sa monture. Prévoir 15 minutes après le cours pour assurer les soins et ranger le matériel.

Matériel et installations :

Il est demandé aux cavaliers de veiller à la propreté et au bon état du matériel et des installations et de laisser le harnachement, mis à leur disposition, propre et en bon état.

Des poubelles ainsi que des pelles et des balais sont mis à disposition aux abords des écuries et à la douche pour le nettoyage des crottins et saletés.

Les cavaliers sont priés de nettoyer leur emplacement avant de partir.

Principales consignes de sécurité :

- Port du casque OBLIGATOIRE en toutes circonstances et pour TOUS
- Les chiens doivent être tenus en laisse.
- Il est formellement interdit de pénétrer dans les lieux de stockage et de monter sur les machines (tracteurs, machines, outils, foin, paille, atelier...)
- Il est formellement interdit de s'introduire dans les prés sans l'autorisation de l'enseignant
- Il est formellement interdit de fumer / vapoter dans toute l'enceinte du club aussi bien à l'intérieur des bâtiments qu'à l'extérieur.
- Il est interdit de sortir, nourrir ou de soigner les chevaux sans autorisation d'un enseignant.
- Lorsqu'un cavalier est à cheval dans une carrière, la porte doit être fermée.
- Aucun jeu de ballon ni comportement risquant d'effrayer les chevaux n'est autorisé dans l'enceinte du club aussi bien à l'intérieur des bâtiments qu'à l'extérieur.

ECURIES DE LA MILLASSOLE – 22 chemin de la Badié – 81100 CASTRES

Tél : 06 22 57 04 52 (Sophie) / 06 78 07 06 05 (Rémi) - Email : ecuries.millassole@gmail.com

Site internet : www.ecuries-millassole-castres.fr